

Coopération Mauritanie-PNUD

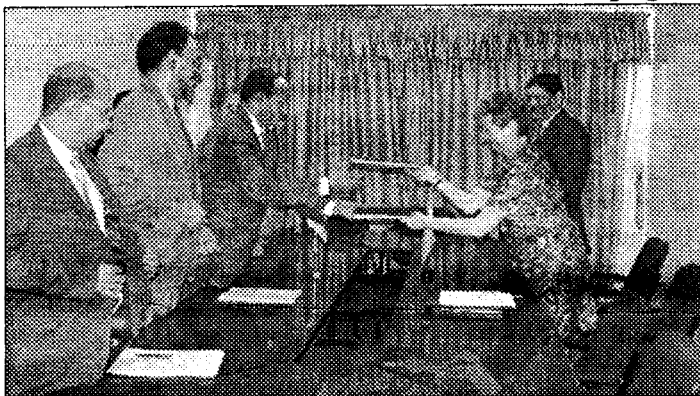
# Améliorer la compétitivité de notre économie nationale et l'intégrer au commerce mondial

Notre pays et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont procédé hier à la signature d'une convention au terme de laquelle l'institution du système des Nations Unies accorde à la Mauritanie un don d'un montant total de 625.000 dollars destinés à l'amélioration de la compétitivité de notre économie nationale et son intégration au commerce mondial.

Intervenant lors de la cérémonie de signature, le ministre des Affaires Economiques et du Développement M. Sidi Ould Didi a rappelé que ce finance-

ment entre dans le cadre d'un porte feuille de projets soumis à nos partenaires au développement sur la base des recommandations d'une étude faite en novembre 2001 et suivie d'un plan d'actions prioritaires adopté par le gouvernement en avril 2002 et d'une réunion des bailleurs de fonds en novembre de la même année.

**Lire en page 2**



## Coopération Mauritanie-PNUD

# Améliorer la compétitivité de l'économie nationale et l'intégrer au commercial mondial

Une convention a été signée hier entre notre pays et le PNUD au terme de laquelle ce dernier accorde à la Mauritanie un don d'un montant total de 625.000 dollars pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et son intégration au commerce mondial.

La convention a été signée du côté mauritanien par M. Sidi Ould Didi, ministre des Affaires Economiques et du Développement et du côté du PNUD par Madame Cécile Molinier représentante de cette institution.

Prenant la parole à cette occasion, le ministre a prononcé l'allocution qui suit :

« Comme vous le savez, notre pays a réalisé, en 2001, avec l'appui de six organisations du Cadre Intégré d'assistance commerciale aux pays les moins avancés, une importante étude sur l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et son intégration au commerce mondial.

Sur la base des recommandations de cette étude, validées lors d'un atelier organisé les 5 novembre 2001, un plan d'action prioritaire a été adopté par le Gouvernement en avril 2002 et une table ronde des bailleurs de fonds s'est tenue en novembre 2002 au cours de laquelle un portefeuille de projets a été soumis à nos partenaires au développement.

L'adoption de ce plan d'action venait traduire les orientations de Monsieur le Président de la République, Maaouya Ould Sid' Ahmed Taya, visant à permettre à notre pays de tirer pleinement profit du commerce international et de la mondialisation des économies.

L'appui constant que le PNUD nous a apporté depuis le début de ce processus a permis la mobilisation, sur les ressources du Guichet II du Cadre intégré d'assistance commerciale aux PMA, d'un don d'un montant total de 625.000 dollars des Etats-Unis destiné au financement de trois projets du plan d'actions prioritaires pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et son intégration au commerce mondial. Ces projets, à la signature desquels nous procédons aujourd'hui, visent respectivement :

- le développement des capacités de la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie de Mauritanie (CCIAM) en matière de promotion des entreprises, notamment par la fourniture de services d'assistance et de conseil ;

- la mise en place d'une structure légère de promotion des exportations des produits de la pêche; et

- l'appui à l'appropriation nationale du Cadre intégré d'assistance commerciale aux PMA.

Les activités prévues dans le cadre de ces trois projets s'inscrivent parfaitement dans les objectifs des programmes de développement exécutés par le Gouvernement sous la conduite de Monsieur le Premier ministre, Me Sghair Ould M'Bareck, conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté définie par le CSLP et qui retient parmi ses axes stratégiques l'accélération de la croissance économique et la valorisation du potentiel économique des pauvres.

**Madame la Représentante Résidente du PNUD, Coordinatrice du système des Nations Unies; Monsieur le Représentant de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie, Messieurs,**

La signature de ces projets constitue une étape importante dans la mobilisation des ressources pour le financement de la mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et son intégration au commerce mondial. Elle traduit, encore une fois, l'engagement constant du PNUD à soutenir les efforts de développement de notre pays, ce pourquoi je tiens, à lui exprimer, au nom du Gouvernement, nos sincères remerciements.

Je vous remercie  
Pour sa part Mme Cécile Molinier, représentante résidente du PNUD a prononcé le discours suivant :

« C'est un réel plaisir pour moi de procéder avec vous aujourd'hui, Monsieur le Ministre des Affaires économiques et du Développement, à la signature de trois documents de projet relatifs à l'appui à la compétitivité extérieure de l'économie Mauritanienne et à son intégration au commerce international.

Ce portefeuille de trois projets, d'un montant global de 625.000 \$ US, est financé sur le Guichet n°2 du Fonds fiduciaire mis en place par le PNUD en vue d'appuyer les efforts de certains PMA, comme la Mauritanie, à renforcer leur insertion dans les courants d'échange internationaux et à tirer le meilleur profit de la dynamique de mondialisation qui a connu une accélération prodigieuse au cours



des dernières décennies.

Cette intervention entre dans le cadre de la seconde phase de mise en œuvre de l'initiative dite du Cadre Intégré d'assistance technique lié au commerce en faveur des P.M.A, mise en place en 1997 par six agences du Système des Nations Unies, dont le PNUD. En effet, la Mauritanie avait été choisie en 2001, avec un nombre réduit d'autres pays, comme pays pilote pour la mise en œuvre de cette initiative.

C'est ainsi qu'un premier fonds fiduciaire de 300.000 \$ US, mobilisé par le PNUD auprès du Guichet n°1 du même fonds fiduciaire, avait permis en 2001 la formulation et la validation en Mauritanie d'une « stratégie commerciale centrée sur la pauvreté » ayant vocation à être intégrée au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

Par la suite, cette stratégie commerciale a été déclinée en un plan d'action qui a fait l'objet d'une communication en conseil des ministres et qui a été présenté aux bailleurs de fonds à l'occasion

d'une table ronde, tenue à Nouakchott en novembre 2002.

Les trois projets dont la signature nous réunit aujourd'hui correspondent précisément à trois des neuf fiches de projets contenues dans ledit plan d'action.

Leur formulation a été confiée, conformément à l'approche participative stipulée dans les procédures du Cadre Intégré, à un comité local d'approbation de projets présidé par votre département et auquel ont pris part les différents ministères et institutions concernées ainsi que plusieurs bailleurs de fonds. L'approbation finale des projets par ce comité est intervenue le 28 avril 2004.

C'est dire combien ces trois projets, qui ont subi ce long processus de maturation intérieur, sont en cohérence avec les choix stratégiques opérés par la Mauritanie au cours des dernières années en matière de commerce extérieur et de lutte contre la Pauvreté.

Le premier de ces projets est intitulé : « Appui à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie

(CCIAM) »

D'un montant de 265.000 \$ US, ce projet vise principalement à renforcer les capacités de la Chambre de Commerce, en particulier dans les domaines de la formation, de l'information, de la promotion, de l'arbitrage et du conseil/assistance au bénéfice des opérateurs du secteur privé dans une perspective de promotion des exportations.

Le second document que nous venons de signer se rapporte au projet d' « Appui à l'appropriation nationale du Cadre Intégré. »

Doté d'une enveloppe de 176.600 \$ US, il se fixe pour principal objectif de réaliser l'intégration effective des produits élaborés dans le cadre du processus du Cadre Intégré pour le commerce extérieur au niveau de stratégies nationales de développement notamment le CSLP.

Enfin, le troisième projet concerne la « mise en place d'une structure légère de promotion des produits de la pêche » au niveau du ministère des pêches et de l'économie maritime.

Disposant d'un budget de 183.800 \$ US, le projet vise, à travers une approche d'assurance qualité, à appuyer les opérateurs, coopératives et ONG du sous-secteur de la pêche artisanale dans la promotion, la valorisation et l'amélioration de la compétitivité à l'exportation de leurs produits.

Je suis persuadée que le gouvernement Mauritanien ne ménagera aucun effort, comme d'habitude, pour assurer un plein succès à la mise en œuvre de ces projets.

Je vous remercie ».